



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 1
Nombre de membres absents : 6

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 07 décembre 2021

OBJET :

DE-CCAS-21-12-1-01) AUTORISATION DU PRESIDENT D'ENGAGER,
LIQUIDER ET MANDATER

L'an deux mille vingt-et-un, le mardi sept décembre à dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le mercredi 01 décembre 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, Mme De VINZELLES, Mme DUPRE, Mme ETIENNE, Mme GAUVAIN, Mme HUET, Mme JOURION, M. LEBEAU, M. MORAINÉ, Mme POLLARD.

Pouvoirs : Mme MARTIN (pouvoir à Mme BRÉON).

Excusés : M. CHARDON, M. COMBE, Mme GUYOMARD DE PREAUDET, Mme HAUCHEMAILLE, Mme LIBERT-ALBANÉL, M. POLITZER.

Le Conseil d'administration,

Vu l'article L.123-5 du code de l'Action sociale et des familles ;

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2021 qui intègre l'excédent de l'année 2020 ;

Considérant qu'il convient de permettre d'engager des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2022 ;

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022 du CCAS, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes

CHAPITRES	INTITULE	BUDGET 2021	CREDITS AUTORISES
Chapitre 27	Autres Immobilisations financières	26 872.01 €	6 718.00 €

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé